

Plan canicule

Pendant la période d'été, une attention particulière est apportée aux personnes les plus fragiles vivant à leur domicile. En effet, en cas de déclenchement d'une alerte canicule, la ville de Cergy met en place une veille auprès des personnes qui ont fait la démarche de s'inscrire au Registre d'alerte et d'urgence.

Personnes concernées

- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les personnes reconnues inaptes au travail de plus de 60 ans
- Les personnes en situation de handicap

Faites-vous connaître et inscrivez-vous !

Pourquoi s'inscrire ?

Les personnes figurant sur le registre destiné au Plan d'alerte et d'urgence départemental, **géré par le Préfet** et mis en oeuvre en cas de période caniculaire, seront contactées, par téléphone **en toute confidentialité**, par des agents de la ville de Cergy. Des conseils élémentaires leur seront prodigués. En cas de non-réponse, les personnes à contacter en cas d'urgence ou les intervenants à domicile seront prévenus pour s'assurer que tout va bien.

Ce dispositif sera d'autant plus efficace si vous signalez vos périodes d'absence de votre domicile.

Comment s'inscrire ?

Si cette situation vous concerne ou concerne l'un de vos proches, **inscrivez-vous ou inscrivez-le dès maintenant sur le registre du plan d'alerte et d'urgence départemental**. La demande d'inscription est gratuite et volontaire.

Pour des raisons de confidentialité et de gestion de données, il est impératif de renouveler votre inscription, sur ce registre, tous les ans.

Le formulaire peut être rempli soit par la personne concernée, soit par son (sa) représentant(e) légal(e), soit par un tiers (intervenant médico-social, entourage, parent, ami).

- [Remplir le formulaire en ligne](#)

Si vous n'arrivez pas à accéder au formulaire en ligne, il est possible de télécharger un bulletin que vous imprimerez et remplirez à la main.

- [Télécharger le formulaire de demande d'inscription](#)

Le bulletin d'inscription est à retourner sous pli clos et confidentiel :

- Par courrier à la direction du développement social et de la santé de la ville de Cergy

Hôtel de Ville

Direction du développement social et de la solidarité

3, place Olympe-de-Gouges

BP 48 000 Cergy — 95 801 Cergy-Pontoise cedex.

- En le déposant à l'accueil de l'hôtel de ville ou en mairies annexes, en précisant bien le pôle solidarités comme destinataire sur l'enveloppe.
- En le scannant puis en envoyant la copie via email à MaisonPreventionSante@cergy.fr

Un courrier de confirmation d'inscription au registre est envoyé dans les 8 jours suivant la réception de votre demande.

Comment se faire radier du fichier ?

Sur simple demande de votre part par courrier ou au téléphone en appelant le [01 34 33 44 44](tel:0134334444)

Attention au démarchage abusif ! Aucun agent de la ville de Cergy n'est mandaté pour se rendre à votre domicile. En cas de doute, vous pouvez contacter la police municipale au [01 34 33 77 00](tel:0134337700).

Liste des lieux frais accessibles et points d'eau

- **Grand Centre / Coteaux** : Centre commercial des 3 Fontaines ;
- **Grand Centre / Coteaux** : [Résidence seniors DOMITYS – Galilée](#), 7 Rue des Marjoberts ;

- **Orée du Bois** : [ARPAVIE des Touleuses](#) – 3, chemin des Touleuses ;
- **Axe Majeur / Horloge** : [ARPAVIE la Bastide](#) – 2, place du Marché ;
- **Axe Majeur / Horloge** : Hôtel de ville – rue des Gémeaux ;
- **Axe Majeur / Horloge** : Médiathèque Horloge – 49, rue de l'Abondance
- **Hauts de Cergy / Trois Bois** : [Résidence Services Seniors Oh Activ Cergy](#) – 21, boulevard de l'Évasion ;
- **Haut de Cergy** : Cinéma UGC – 8, place des Trois Gares (*établissement privé. Attention obligation de consommer ou de voir un film*)

Liste des points d'eau accessibles sur la ville :

- Parc Vénus au loup ;
- Parc François-Mitterrand ;